



Caricature : Laure Adler retire sa plainte contre l'auditeur de France Culture

- Les médias - Radios - En direct de France Culture - Après le départ de Laure Adler (2005-2010) -



Date de mise en ligne : jeudi 15 novembre 2007

Description :

Laure Adler ex-directrice de France Culture et Jean Paul Cluzel, Président de Radio France retirent leur plainte contre l'auditeur mécontent.

Copyright © Acrimed | Action Critique Médias - Tous droits réservés

Nous publions ci-dessous un communiqué annonçant qu'Antoine Lubrina a enfin obtenu gain de cause face Laure Adler et M. Cluzel. Ce communiqué est suivi d'un rappel des épisodes précédents. (Acrimed)

Mercredi 14 novembre 2007 à 13h30, Antoine Lubrina et son avocat Maître Olivier D'Antin étaient convoqués devant la 11ème chambre d'appel du Tribunal de Grande Instance de Paris pour fixer la date du nouveau procès en appel.

On apprenait alors que Mme Clauzet dite Laure Adler et M. Cluzel avaient décidé de retirer leur plainte pour injure publique (une caricature représentant Mme Laure Adler brandissant une pancarte sur laquelle était inscrit le titre du livre de Gilles Chatelet « Vivre et penser comme des porcs »).

Le jugement définitif n'étant pas tombé puisque Antoine Lubrina avait fait appel, l'action judiciaire s'éteint d'elle-même faute de plaignant.

Antoine Lubrina n'est plus accusé. Aucune condamnation ne figure plus sur son casier judiciaire qui reste vierge.

Rappel des épisodes précédents publiés ici même : [« Libres de caricaturer Mahomet, mais pas Laure Adler ? »](#), 2 juin 2006 - [« Procès : Laure Adler, ex-patronne de France Culture, contre un auditeur récalcitrant »](#), 11 juin 2007 - [« "Surveiller et punir" : Laure Adler obtient 1 Euro de dommages et intérêts pour injure »](#), 12 septembre 2007.